

De la tribu à la coopérative : aperçu de l'évolution des hautes plaines oranaises

Couderc R.

Le développement des zones arides

Paris : CIHEAM

Options Méditerranéennes; n. 28

1975

pages 65-73

Article available on line / Article disponible en ligne à l'adresse :

<http://om.ciheam.org/article.php?IDPDF=CI010615>

To cite this article / Pour citer cet article

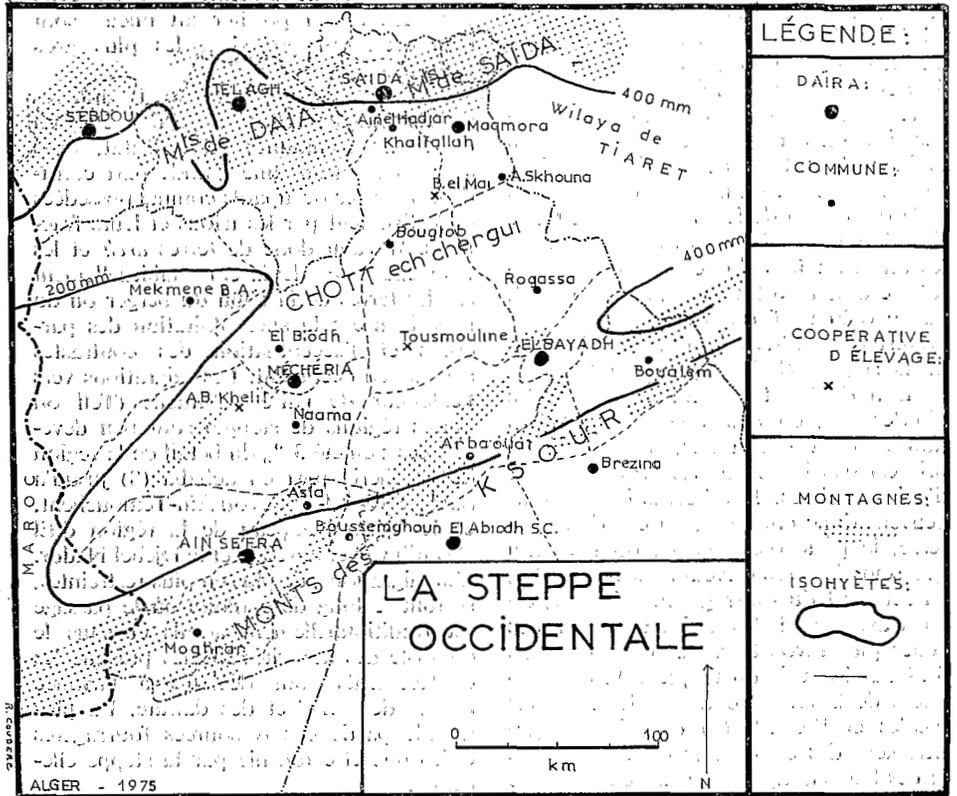
Couderc R. *De la tribu à la coopérative : aperçu de l'évolution des hautes plaines oranaises. Le développement des zones arides*. Paris : CIHEAM, 1975. p. 65-73 (Options Méditerranéennes; n. 28)



<http://www.ciheam.org/>
<http://om.ciheam.org/>

Raymond COUDERC,
Agrégé de Géographie
chargé de cours
à l'Institut d'Études Politiques
Alger

De la tribu à la coopérative : aperçu de l'évolution des hautes plaines oranaises



Les hautes plaines sud-oranaises se singularisent nettement dans l'ensemble des zones steppiques de l'Algérie. Les 12 000 ménages qui occupent la région de façon très lâche (parfois moins de 2 habitants au km²) et qui sont presque tous nomades ont une économie fondée bien plus sur l'élevage que sur la céréaliculture (1), au contraire du reste des steppes algériennes. Les troupeaux y sont de plus grande dimension et la proportion de nomades prolétarisés, qui travaillent comme bergers y est plus élevée. Les migrations pastorales, enfin, qui sont de grande amplitude et entraînent jusqu'à 75 % des troupeaux dans l'Est (2), sont ici de faible amplitude : près de 90 % du bétail doit se contenter de déplacements sur de courtes distances. La singularité de cette région est encore marquée par sa situation économique : c'est en effet dans la partie occidentale du « pays du mouton » que les conséquences des

sécheresses et des disettes récentes ont été les plus catastrophiques. Certes, l'originalité des conditions bioclimatiques (3) peut aider à apporter quelques réponses sur l'origine de ces profondes disparités, mais ce sont des conditions historiques particulières qui ont surtout contribué à modeler cette société et l'espace qu'elle occupe.

UNE ÉCONOMIE EN CRISE

Avant que n'y soit interdite la céréaliculture, 85 % du revenu agricole obtenu sur les 6 millions d'hectares de la wilaya de Saïda (4) provenaient de l'élevage ovin. Ce pourcentage dépasse aujourd'hui 95 %; la moindre crise de l'élevage affecte donc la région tout entière. Or, la crise est endémique et l'on ne sait pas trop quels remèdes appliquer : non seulement l'on ne connaît pas le troupeau, mais sa gestion a été réalisée jusqu'ici dans le plus

(1) La céréaliculture y est d'ailleurs strictement interdite depuis 3 campagnes.

(2) Voir *La steppe algérienne*, Ministère de l'Agriculture et de la Réforme Agraire, Revue n° 14, 1971-72.

(3) Voir *Le concept de région...* R. COUDERC in « Options Méditerranéennes », n° 23, 1974.
(4) Nous retranchons les 3 millions d'hectares sahariens.

Les photographies illustrant cet article sont de l'auteur.

grand désordre. Obscurité et désordre qui ont facilité les spéculations et la dilapidation du patrimoine national.

L'impossible dénombrement

Pour planifier l'économie pastorale, il est nécessaire de dénombrer le cheptel. L'enquête *Nomadisme et pastoralisme*, réalisée en 1968 (5), a permis de mieux connaître le monde de la steppe. Mais le total des ovins auquel elle aboutissait pour notre région (1 200 000 têtes) était sous-évalué car basé sur les déclarations des éleveurs : ainsi, les éleveurs de Mécheria et Aïn Sefra n'apparaissent-ils pas dans les totaux. Les déclarations de cheptel faites dans chaque APC servent aussi d'assiette pour l'impôt, tous les éleveurs font des déclarations minimisées. Les gros éleveurs, et notamment ceux des communes les plus importantes, sont passés maîtres dans l'art de la dissimulation, aidés en cela par l'immensité des parcours et la dispersion de leurs troupeaux. Cette situation ne semble pas s'améliorer avec les années : lors du recensement préparatoire à la Révolution Agraire, en 1974, aucun ovin ne fut recensé à Mécheria... où résident peut-être les plus gros éleveurs de la steppe. Il s'agit pourtant là d'une arme à double tranchant : pendant les disettes, où, en temps normal pour les rations complémentaires, l'orge à bas prix est distribuée au *prorata* du nombre d'ovins déclarés. Les fausses déclarations peuvent donc entraîner, en cas de sécheresse, la perte d'une partie du troupeau que seuls les gros éleveurs peuvent éviter, en achetant du fourrage au prix fort, ou en transportant les animaux dans des zones plus favorables. Les dissimulations font aussi courir un risque à la communauté de la steppe entière : les autorités locales et l'ADEP (6) organisent régulièrement des campagnes de vaccinations et des bains antigaleux. Mais de peur que l'on puisse dénombrer leurs troupeaux, les éleveurs évitent de les y conduire, en accroissant ainsi les risques d'épizootie (5 % du troupeau serait décimé chaque année par des maladies contagieuses).

Pour dénombrer les troupeaux, il n'y a guère que les estimations « au jugé » ou les sondages : le moyen de comptage le plus simple n'offre que peu de garanties de réussite, les bergers ayant tôt fait de disparaître ou de diviser le troupeau quand apparaissent les silhouettes d'étrangers ou du garde-champêtre. Les estimations effectuées par la Direction de l'Agriculture de Wilaya en 1970-71, avant la sécheresse, évaluaient le troupeau ovin à 2 millions de têtes; c'est à cette valeur que nous aboutissions en réévaluant commune par commune les résultats des déclarations aux APC. Mais une enquête par sondage effectuée par l'AARDES (7), pour la même période, évaluait le troupeau à 3 500 000 ovins. Comment alors avoir une idée claire de la réalité économique de la région? Sans statistique pré-

cise, il est non seulement impossible de prévoir la croissance et donc de savoir sur quels tonnages de viandes, de laine et de peaux l'on peut compter, mais il est surtout très difficile de parer aux risques de catastrophes : lors des disettes, c'est au dernier moment que l'on s'aperçoit qu'il faut nourrir plus d'animaux que prévu; la perte qui en découle peut être lourde, surtout pour les éleveurs les plus démunis.

Une steppe surexploitée

Les 1 200 éleveurs ne profitent pas de la steppe tous de la même façon : et ceux qui peuvent en profiter au mieux sont déjà ceux qui possèdent les plus gros troupeaux.

Les terres steppiques sont utilisées collectivement; elles appartiennent en droit aux communes ou à l'État, mais sont encore pour une grande part considérées par les occupants comme possédées collectivement par les tribus et leurs fractions. Il s'agit donc de terres *arch* et les troupeaux se déplacent habituellement sur les terres de la tribu du berger ou du propriétaire : la surexploitation des parcours et l'accentuation des contrastes sociaux en découlent. Les migrations vers l'extérieur de l'aire habituelle (Tell ou autres régions de steppe) sont peu développées : en été 3 % du bétail de la région de Mécheria part en achaba (8) jusqu'à Saïda, Sidi-Bel-Abbès ou Aïn-Témouchent, et 13 % du troupeau de la région d'El Bayadh va vers Frenada et le Djebel Nador. Ces migrations, de plus en plus restreintes, se font le long de couloirs où le passage est traditionnellement admis et sous le contrôle des autorités locales puisque les déplacements sont déclarés à l'avance auprès des APC et des daïrate. La plus grande partie des ressources fourragères doit donc être fournie par la steppe elle-même.

(8) *Achaba* : recherche du pâturage d'été, par opposition à *azzaba*, recherche du pâturage d'hiver.

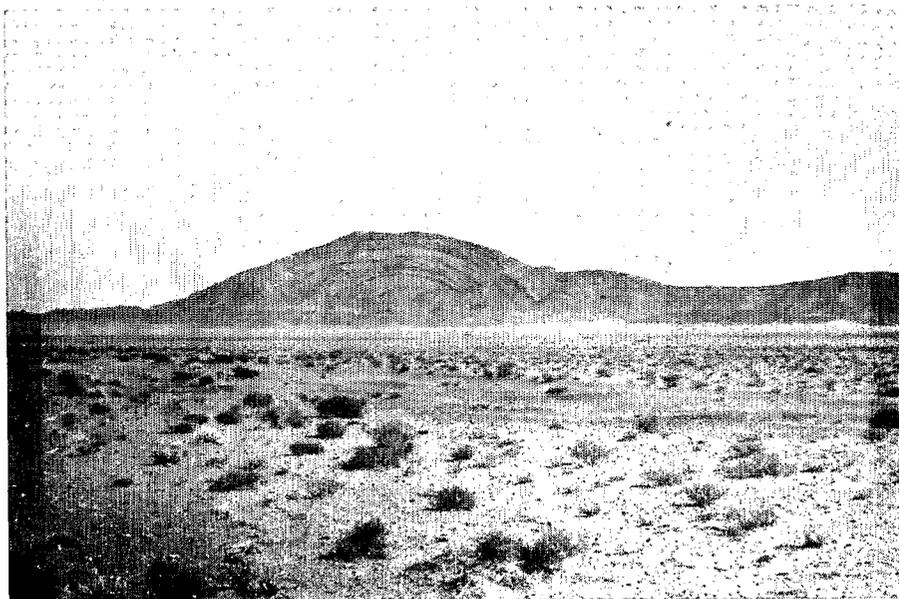
Or, chacun utilise la steppe pour son profit ou sa survie, sans considération de l'intérêt général : elle appartient à tout le monde et à personne à la fois. Nul n'en prend vraiment soin et les programmes d'aménagement n'ont jamais été à la mesure des besoins. L'équipement hydraulique, par exemple, ne correspond pas aux nécessités : les puits sont rares, mais surtout très mal répartis. Dans les piémonts montagneux, au Nord et au Sud, la situation est acceptable (1 point d'eau pour 1 500 ha dans la commune de Hassasnas, 1 pour 3 000 ha à Boualem).

Mais dans les régions de pleine steppe, de vastes zones sont à l'écart des points d'eau (1 pour 2 500 ha à Naama, 1 pour 50 000 ha à Mekmène-Ben-Amar) (9). Or pour ne pas trop épuiser les animaux, un berger ne peut guère s'éloigner de plus de 15 kilomètres d'un point d'eau : les alentours des puits sont donc intensément piétinés et l'érosion éolienne contribue à la dégradation de ces pâturages. La concentration des troupeaux autour des points d'eau accroît en outre les risques d'épizootie. Seuls les gros éleveurs disposant de tracteurs et de citernes peuvent éviter ces dangers : ils laissent paître leur animaux sur les meilleurs pâturages et leur apportent l'eau régulièrement sur place. Plus l'éleveur est « gros », plus il est en mesure d'accroître son accumulation de capital; plus il est petit, plus il est condamné à végéter et à devenir berger à la moindre disette.

Certains gros éleveurs ont même si bien compris ce mécanisme qu'ils ont contribué à son développement : ainsi, certaines éoliennes situées sur de bons pâturage auraient-elles été intentionnellement mise hors d'état de fonctionner (10). C'est une façon de « réserver » des parcours ca-

(9) Une forte proportion de la superficie de ces deux communes est, il est vrai, occupée par des Chott.

(10) *Adaptation du nomadisme pastoral à des structures modernes*. Maîtrise de Géographie Université de Vincennes (M. D. CHOISEL, V. DEGAS, O. VAIREL).



Le désert en marche : effets du surpâturage près d'Asla.

(5) Publication en 1971-72, voir note 2.

(6) Sous tutelle du Ministère de l'Agriculture, Association pour le Développement de l'Élevage et du Pastoralisme.

(7) AARDES : Association Algérienne pour la Recherche Démographique Économique et Sociale.



La steppe : une nature peu accueillante.

seuls ces gros éleveurs, avec des motopompes ou des citernes, peuvent continuer à abreuver leurs troupeaux. Aucune règle, d'autre part, ne limite le nombre de bêtes que chacun peut faire paître sur les terres de la collectivité. L'investissement privé étant exclu sur cette terre, il est suppléé par la recherche de la plus grande appropriation des parcours; cette recherche se fait par l'intermédiaire d'un réinvestissement au niveau du capital que représente le cheptel et au niveau de la force de travail. Un cheptel plus important implique une plus grande masse végétale transformée, donc un degré plus important d'appropriation indirecte des parcours nécessitant une main-d'œuvre plus nombreuse. Les surplus dégagés sont ensuite réinvestis sous forme de cheptel. Une étude sur la commercialisation de la viande (11) a prouvé que 35 % en moyenne des ventes des producteurs n'arrivent pas au consommateur : 15 % sont conservés par les éleveurs eux-mêmes, mais plus de 20 % aboutissent à des agents intercalés entre producteurs et intermédiaires (grossistes ou maquignons). Il s'agit de « faux éleveurs », de spécialistes en investissement dans le mouton, mais qui ont, pour la plupart, une autre source de revenus : de gros commerçants et des fonctionnaires font ainsi de bons placements et font fructifier leur épargne à très bon marché. D'une part, ils profitent des terres de la collectivité sans rien déboursier pour leur

amélioration; d'autre part, ils ne commercialisent que lorsque le marché de la viande est très tendu et renforcent ainsi leur suprématie. Il est bien difficile d'évaluer l'importance de ces troupeaux « parasites »; on ne peut qu'en avoir une idée à travers les statistiques de 1968 (12) : sur la steppe occidentale, 30 % des éleveurs possèdent 90 % du troupeau. Il s'agit de la seule région de l'Algérie où le pourcentage de propriétaires de plus de 300 têtes est supérieur à 10 % et ils possèdent plus de la moitié du troupeau. Certains « éleveurs » auraient plusieurs milliers de têtes...

En somme, un petit nombre de très gros propriétaires profitent gratuitement d'une richesse collective et sont les principaux bénéficiaires des investissements publics sur la steppe. Lorsque tous les 7 à 10 ans arrive une année de sécheresse, ils peuvent spéculer plus facilement (acheter du bétail à bas prix, qui sera revendu ultérieurement au prix fort) tandis que le petit éleveur ne peut qu'espérer que le rétablissement de l'équilibre naturel sur la steppe ne se fasse pas à son détriment.

Une charge pour le pays

La loi du plus fort et celle du profit dans la steppe aboutissent en fait à une charge pour tous : non seulement la steppe doit être aidée par les autres régions du pays, mais son potentiel de production se

dégrade et l'on parle de plus en plus de « désertisation ». Chaque Algérien consomme moins de 9 grammes de protéines animales par jour, 10 fois moins qu'un Français. Il est donc de la plus haute importance que soit intensifiée la production de viande et notamment celle de viande ovine; certains estiment que la réorganisation de l'élevage et des circuits de commercialisation permettrait, au pire, de doubler la production actuelle de viande (13). Alors qu'elle pourrait être raisonnablement une source de richesse, la steppe occidentale constitue plutôt une charge pour la collectivité nationale : d'octobre 1970 à mars 1971, on a dû apporter quelques 10 000 quintaux de fourrage et 350 000 quintaux d'orge pour sauver de la sécheresse ce qui pouvait l'être dans un troupeau trop nombreux pour les seules ressources de la steppe. L'orge, apportée par convois militaires, parfois de Constantine, était vendue à perte (20 DA/quintal). Indirectement, l'inorganisation de la steppe et la surcharge pastorale devenaient donc un fardeau pour le pays entier. Près de 1 500 000 dinars (14) durent être employés pour fournir du travail aux petits éleveurs ruinés. Et pendant les 6 mois de sécheresse, ce sont près de 400 000 bêtes qui ont péri; la perte globale fut de 60 millions de dinars. En cette période catastrophique, la steppe aurait nourri par ses seules ressources environ 600 000 ovins : cette charge correspondait à 1 ovin pour 10 hectares, alors qu'elle était de 1 tête pour 2 à 5 hectares avant la sécheresse. En fait, un troupeau limité à 650 000 têtes fournirait sur une période de 5 ans le même revenu annuel que le troupeau « accordéon » qui se gonfle démesurément en période faste et se rétrécit pendant les disettes. Il est donc plus que jamais nécessaire de rationaliser la gestion du troupeau et cela d'autant plus que le désordre actuel entraîne la dégradation des pâturages.

On assiste en effet à une véritable dilapidation du patrimoine steppique. Certains, reprenant la vieille formule « le blé mange le mouton », ont insisté sur le risque que feraient courir les emblavures à l'élevage. Dans cette optique, les emblavures ont été strictement interdites dans la partie steppique de la Wilaya de Saïda. Mais en fait des études plus approfondies ont prouvé que le principal danger pour les parcours n'était pas là : les labours en sec ne couvrent que moins de 1,5 % des superficies pâturables et la jachère y était rare (90 % des parcelles étaient emblavées chaque année). Contrairement à l'idée habituellement admise, les gros éleveurs n'emblavaient que moins de 12 % des superficies, et les petits éleveurs qui semailent quelques parcelles ne sédentarisent ainsi que moins de 200 000 ovins autour de leurs champs temporaires. La dégradation des pâturages provient bien plus de la surcharge pastorale : une étude de l'AARDES (15) donnait pour 1970-71 une charge moyenne annuelle de 1 ovin pour 2,54 ha. La charge optimale varie

(13) *Op. cit.*, note 11.

(14) Le dinar (D.A.) est égal à 1,12 F.

(15) *Élevage et agriculture dans la wilaya de Saïda*. AARDES, 1974.

(11) *Organisation et commercialisation de la viande ovine*. AARDES, 1974.

(12) *La steppe algérienne*, *op. cit.*



Dans l'Oued Melah, aux environs de Brezina.

entre 1, pour 3,70 ha et 1 pour 10 hectare selon l'endroit. Les parcours de la steppe occidentale sont donc actuellement surchargés et le surpâturage ne peut avoir d'autre effet que la destruction, à plus ou moins longue échéance, du couvert végétal. Les espèces de steppe se régénèrent très difficilement par semis naturel et l'alfa, par exemple, ne se régénère pas, du tout, sinon en rejetant de souche. Peu à peu, les espèces palatables se font rares, laissant la place à des plantes délaissées par les troupeaux. L'humus, bien rare, des pâturages les plus accessibles est emporté par le vent après avoir été piétiné par les animaux. Et c'est bien d'une dilapidation qu'il s'agit puisqu'il faudra, dans le meilleur cas, une dizaine d'années de défens pour que s'estompent les effets du surpâturage. La situation est peut-être moins critique que dans le Hodna ou la région de Djelfa, à cet égard, mais on évalue déjà à 25% le déficit estival en fourrages steppiques.

Les hautes plaines sud-oranaises sont donc plongées dans une crise généralisée : des contrastes sociaux sans cesse renforcés, une utilisation de plus en plus inégalitaire du patrimoine collectif, une dégradation des pâturages accentuée par la faiblesse des migrations d'achaba, enfin une extrême sensibilité aux disettes qui porte préjudice à l'économie nationale tout entière.

Cet état de crise n'est pas un fait récent : on l'a vu se développer depuis un siècle environ, sous la pression de divers éléments parfois extérieurs à la steppe.

LA DESTRUCTION DE L'ORGANISATION TRADITIONNELLE

Depuis un siècle et demi, une succession de bouleversements a eu, pour aboutissement, la situation présente : les migrations se sont restreintes, la société tribale s'est désintégrée, le phénomène urbain est apparu.

Complémentarités et équilibre

Nous ne pouvons pas connaître avec précision la situation de la steppe occidentale vers 1830, lors de l'introduction de la colonisation dans le Tell : nous pouvons cependant reconstituer les grandes lignes de l'organisation pastorale.

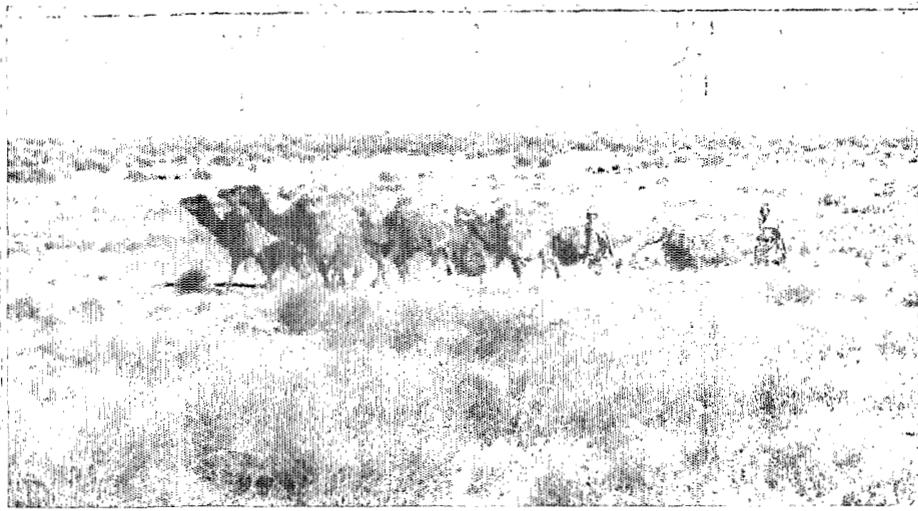
Quatre tribus principales occupaient alors cet espace et on les retrouve encore aujourd'hui : il s'agissait des *Hamyan* dans le Nord-Ouest, des *Trafis* dans l'Est, des *Amour* dans le Sud-Ouest, et des *Oulad Sidi Cheikh* dans le Sud. Elles pratiquaient le nomadisme à grande échelle entre le Sahara et le Tell, utilisant leur aire « arch » dans la steppe comme base intermédiaire. La tribu se déplaçait alors tout entière, ne laissant absolument rien derrière elle, « emmenant la totalité de ses richesses et de ses troupeaux » (16). Le Tell, essentiellement céréalière, fournissait des pâturages d'été : des accords passés avec les tribus du Nord permettaient l'utilisation

des chaumes et autres pâturages. Certaines tribus avaient même constitué de véritables petites colonies dans le Tell : ainsi les *Oulad Sidi Cheikh* dans la région d'Ouled Minoun (près de Tlemcen), les *Hamyan* dans la vallée de la Mekena, les *Trafis* dans la région d'Arzew. En hiver, ils allaient chercher leurs pâturages jusque dans la *Chebka* du Mzab, en suivant les grands oueds issus des Monts des Ksour. Quelques fractions se contentaient peut-être de déplacements plus restreints, notamment celles dont l'aire collective recoupait les zones naturelles diverses. En 1891, « les tribus indigènes au Nord du Chott (n'étaient) qu'à demi nomades, sur une surface assez restreinte, en formant un cercle plus ou moins étendu qu'à son point de départ et de retour... au campement d'hiver » (17). Mais qu'elles aient été véritablement nomades ou semi-nomades, toutes ces tribus participaient à la grande migration ayant pour but le transport.

L'organisation des caravanes de transport était l'un des éléments fondamentaux de cette économie. Grâce aux premiers témoignages des colonisateurs, nous connaissons même les principaux itinéraires : les *Trafis* descendaient vers le Gourara, comme les *Oulad Sidi Cheikh*, en suivant l'Oued Seggueur. Seuls les chameaux traversaient l'erg, les troupeaux restaient dans le Sahara septentrional : les ovins des *Oulad Sidi Cheikh* pâturaient sur les bords de l'Oued Seggueur, à Harich el Mekta, en attendant le retour de la caravane. Quant aux *Hamyan*, ils descendaient eux aussi dans le Gourara. Le rôle de ces caravanes était très important : « Chaque année, en novembre et décembre, ces nomades organisent des caravanes pour aller commercer dans les oasis du Gourara et parfois jusqu'à Timimouh ; le nombre des chameaux varie de 4 000 à 10 000 et le voyage habituellement de 60 à 65 jours. Les denrées d'exportation sont les céréales achetées dans le Tell, l'argent, la laine et accessoirement les fèves, la viande sèche, le beurre, le fromage ; les caravanes apportent en retour des dattes et accessoirement du henné, du tabac, des épices (piment), des corbeilles en palmier et des vêtements tissés. Ce trafic (il s'agit de celui des nomades du Nord-Ouest de la région) représente par année moyenne 1 million de tonnes à l'importation et autant à l'exportation » (17). Les nomades étaient donc à la fois éleveurs et commerçants : ils profitaient des pâturages du Sahara et du Tell et constituaient le trait d'union entre les oasis du Sud et les villes du Nord. Certains avaient même bien organisé le trafic : les *Trafis* de la région d'El Bayadh auraient élevé en 1890 près de 500 bœufs pour la production de la viande séchée destinée à être exportée vers le Gourara. L'organisation traditionnelle, toute faite de complémentarités (entre régions et entre activités), était donc relativement équilibrée. Les liens entre nomades et sédentaires complétaient le tout. Dans les Ksour qui jalonnent l'Atlas Saharien, les sédentaires, plus ou moins soumis aux

(16) In *Sur les pistes du désert*, LEHURAU, Alger, 1929.

(17) In *Les Hauts Plateaux Oranais*, TRABUT et MATHIEU, Alger, 1891.



Les convois d'alfa en route vers le chantier.

nomades qui étaient censés les protéger, leur rendaient divers services et leur achetaient les produits du commerce et de l'élevage. Ainsi gardaient-ils dans leurs greniers une partie du grain appartenant aux nomades : les *Oulad Sidi Cheïkh* avaient leurs greniers à Brezina et aux Arbaouat, les *Oulad Moumer* à Ghas-soul..., etc. Les *Ksourien* réalisaient enfin, des travaux artisanaux pour les besoins des nomades. A Arbaouat, en 1856, « les femmes font les burnous, les haïk, les habefa pour les nomades, et elles ont pour salaire une quantité de laine égale à celle qu'elles mettent en œuvre. » (18).

Mais complémentarité ne signifie pas « âge d'or ». Les rapports sociaux étaient marqués par l'inégalité et la soumission : la majorité des *Ksourien* étaient des *Khammès* qui devaient laisser les 4/5^e de leur récolte aux nomades, moyennant leur protection. L'insécurité était générale pour les nomades, comme pour les sédentaires. Les caravanes se déplaçaient « sous la garde vigilante de guerriers prêts à s'opposer à toute tentative de pillage » (19).

Les sédentaires n'étaient pas à l'abri des razzias effectuées par les *Zegdour*, tribus du Sud Marocain, qui n'hésitaient pas à s'avancer jusqu'au Djebel Amour, en 1856, le Ksar de Sidi el Hadj ben Amour, près d'El Bayadh, n'était « qu'un ensemble de ruines et de vergers en décrépitude », car il avait été ruiné par une razzia dans la première moitié du siècle (18). A la fin du XIX^e siècle, les razzias étaient encore fréquentes dans le Sahara septentrional (En 1892, plusieurs razzias avaient eu lieu, et des troupeaux avaient été emportés à 7 kilomètres de Figui, entre Aïn Sefra et Bechar (20).

Ce que l'on doit cependant retenir en premier lieu, c'est la liaison étroite qu'existant, il y a encore un siècle, entre l'économie des Hautes Plaines occidentales et les activités des régions bordières, Sahara et Tell céréalière. Avec l'affermissement de la colonisation dans le Nord et sa pénétration vers le Sud, les mécanismes de cet équilibre ont été peu à peu brisés.

(18) In *Exploration des Ksour et du Sahara de la Province d'Oran*, L. DE COLOMB, Alger, 1858.

(19) *Op. cit.*, voir note 16.

(20) In *En Algérie (souvenirs)*, Géryville. KIVA, Alger, 1892.

La disparition des caravanes

Le Gouverneur Général d'Algérie écrivait en 1901 aux généraux commandant les divisions : « Tout me porte à croire... que depuis quelques années... les conditions d'existence de nos grands nomades des Hauts Plateaux se sont modifiées dans d'assez fortes proportions. Les tribus qui jusqu'alors avaient paru rebelles à toute idée de culture commencent à s'attacher au sol... les transhumances à grande distance, les caravanes allant au loin échanger des marchandises se sont faites de plus en plus rares. »

À partir du début du siècle, en effet, les déplacements des pasteurs se restreignent de plus en plus et le bouleversement de la vie nomade s'accélère.

Après 1830, la colonisation a gagné peu à peu tout le Tell. Les fermes de colons s'implantent toujours plus au Sud, entraînant une diminution de la superficie des parcours et une modification des rapports traditionnels qui régissaient l'achaba : les colons ayant pris la place des anciennes tribus, le pâturage des chaumés ne pouvait se poursuivre comme avant.

Les colons n'étaient pas toujours favorables à cette sorte de contrats avec l'« indigène » ; puis la législation s'en mêla et rendit l'achaba plus difficile. En 1923, elle dut être surveillée dans chaque commune par un administrateur avant d'être strictement réglementée en 1927 ; les tribus devaient obtenir l'autorisation de se déplacer et les colons devaient passer par la voie administrative pour louer leurs chaumés. Ces chaumés, par ailleurs, devenaient ici de plus en plus rares ; la raison d'être de l'achaba disparaissait avec le développement de la viticulture dans l'Oranie, consécutive à la crise phylloxérique française ; toutes les plaines et nombre de côtes du Tell occidental se couvrirent de vignes, ne laissant aux céréales que la part congrue. Le Tell tournait le dos à l'arrière pays.

En même temps, l'extension de la colonisation vers le Sud restreignait les parcours de steppe. Le sénatus-consulte avait précisé que les régions steppiques resteraient en dehors du processus de cadastre et d'appropriation individuelle ; la

steppe demeurait terre *arch.*, où l'État voulait bien concéder le droit de parcours aux tribus ; elle demeurait donc inaliénable. Mais c'est sur l'interprétation des termes « parcours steppiques » que l'on put jouer et leur marge septentrionale fut largement amputée au profit des cultures. « La partie septentrionale des Hauts Plateaux, où les troupeaux trouvaient hier encore leurs pâturages d'été, leur est maintenant à peu près interdite. La zone de transhumance est amputée vers le Nord de ses réserves anciennes... » (LEHURAUX, 1929) (21). Les réserves fourragères disponibles diminuaient ainsi ; elles furent compensées par une exploitation plus intensive des parcours steppiques, qui commencent alors à se dégrader. Outre la complémentarité spatiale, la complémentarité des activités fut, elle aussi, atteinte.

Déjà plus ou moins coupés de leurs bases d'approvisionnement en céréales et de leurs clients, en produits sahariens, les nomades ont vu leurs activités de transport, concurrencées par la voie ferrée et l'automobile et leurs habitudes de commerce, bouleversées par le développement du fait urbain.

Après l'établissement définitif du poste militaire à Saïda en 1845, les colonnes françaises s'engagèrent plus au Sud ; le colonel Géry s'avança notamment vers le Sud-Est où fut fondée en 1852 la ville, qui porta son nom (avant de devenir El-Bayadh). Mais l'établissement définitif de l'armée est plus tardif ; il eut lieu après les grandes révoltes (surtout celle des *Oulad Sidi Cheïkh*) qui avaient fait peser des craintes sur la « tranquille domination de la région tellienne » (22) et qui avaient eu comme conséquence de désorganiser les courants de migrations. En 1881, les postes de Mécheria et Aïn Sefra sont créés, Bientôt, arrive la voie ferrée ; elle atteint Khalfallah dès 1881, puis Mécheria en 1882 et Aïn Sefra, en 1887. Jusque là, les transports s'étaient fait à un rythme ralenti puisqu'il fallait plus de deux mois pour aller au Gourara et en revenir. En réclamant la construction d'un chemin de fer entre Saïda et Géryville, un militaire mentionnait qu'il fallait en 1892 une semaine pour faire parvenir un convoi d'une ville à l'autre. L'automobile seconda la voie ferrée ; en 1925, elle pénétrait au Sahara. Les grands déplacements de caravanes ne cessèrent pas tout aussitôt : R. CAPOT REY (23) donnait encore, en 1940, l'exemple de tribus allant faire provision de dattes dans le Touat ou le Gourara. Mais la raison d'être principale de ces grands voyages disparaissait ; les sédentaires du Tell étaient approvisionnés en dattes par d'autres moyens, tout comme les habitants des oasis qui recevaient plus facilement leurs céréales. Les nomades eux-mêmes trouvaient sur les marchés en cours de création dans la steppe une partie des produits qu'ils allaient auparavant chercher très loin ; dès 1883, deux ans après l'établissement du poste militaire à

(21) *Op. cit.*, voir note 16.

(22) LACROIX, LA MARTINIÈRE. — *Documents pour servir à l'Histoire du Nord-Ouest africain*. *Op. mentionné* note 10.

(23) *Les mouvements de la population dans les territoires du Sud*, R. CAPOT REY in « *Revue Africaine* », 3^e et 4^e trimestres 1940.

Aïn-Sefra, un militaire notait : « De nombreux mercantiles attirés par nos colonnes, forment déjà près du camp d'Aïn Sefra le noyau d'un village européen » (24).

Le phénomène urbain était inconnu jusque là sur la steppe; une ville n'aurait eu aucune fonction à exercer puisque, en particulier, la fonction commerciale s'opérait plus au Nord ou plus au Sud. Avec la diminution de leurs migrations, les nomades durent eux-mêmes trouver sur place les moyens de vendre et de s'approvisionner; la fonction commerciale des petits centres artificiels créés par l'armée s'enfla.

Enfin, les troupeaux qui suivaient traditionnellement les caravanes jusqu'à la Chebka du Mzab, l'Oued Seggueur ou l'Oued Namour, eurent moins de raisons de rechercher des pâturages lointains dont la quête épuisait plutôt les troupeaux. Tout tendait donc à la restriction des déplacements. Et l'on pouvait écrire en 1948 (25) : « Sauf les années exceptionnelles, les tribus nomades doivent donc être considérées comme des tribus nomades à parcours restreint, dont la transhumance locale oscille entre les chaînes des deux Atlas » (voir schéma comparatif des migrations).

Pour nourrir le même nombre d'ovins sur un espace réduit, il fallait exploiter plus intensivement la végétation naturelle et la compléter éventuellement par d'autres ressources fourragères. Nous le citons plus haut, le Gouverneur Général remarquait en 1902 l'extension en cours des cultures sur la steppe : la céréaliculture était jusqu'alors limitée aux marges septentrionales et aux zones d'épandage des oueds. Alors que les céréales y couvraient plusieurs milliers d'hectares en 1970, on pouvait écrire quatre-vingts années plus tôt sur la région d'El-Bayadh : « La grande culture est nulle à Géryville; quelques hectares sont ensemencés d'orge à l'entrée des gorges... » (26).

L'extension des cultures a constitué une entorse au statut de jouissance collective des terres, un coin enfoncé dans l'organisation tribale. Des observateurs l'ont tout de suite remarqué : « De nombreux terrains de parcours, les meilleurs, ont été défrichés. Ces terrains *arch* sont cultivés chaque année par les mêmes exploitants qui finissent par se persuader qu'ils en sont les légitimes propriétaires » (27); et aussi : « le sens du collectivisme de tribu et du collectivisme familial fait place de plus en plus à un courant d'individualisme égoïste qui réduit la coopération à mesure pourtant qu'elle s'avère nécessaire » (28).

L'autorité coloniale sut utiliser et faciliter l'éclatement de l'organisation sociale fondée sur le patriarcat. Du chef de tente au chef de tribu, une véritable pyramide s'établissait assurant la cohésion du groupe face aux difficultés naturelles et aux périls extérieurs. Ceux-ci s'estompant, chaque élément du groupe avait tendance

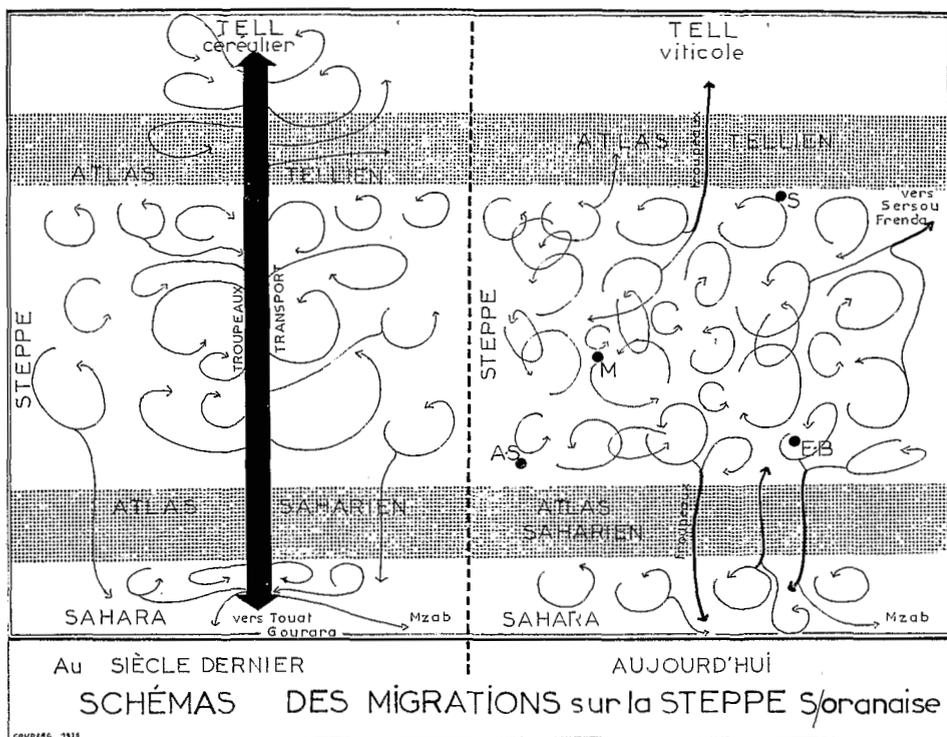
(24) DE BEAUVAL. — *Le cercle d'Aïn Sefra*. Paris, 1883.

(25) LEHURAU. — *Où va le nomadisme en Algérie?* Alger, 1948.

(26) *Op. cit.*, voir note 20.

(27) *Op. cit.* LEHURAU, voir note 25.

(28) DE FRAGUIER, cité dans LEHURAU, note 25.



à se détacher de la communauté. Les autorités coloniales substituèrent aux chefs traditionnels, qui avaient souvent organisé la résistance, des chefs élus et les conséquences furent rapides : « Les élections des djemaa ont eu pour résultat d'éliminer de ces assemblées locales les vieillards pondérés et raisonnables... remplacés par de jeunes politiciens ambitieux. » Caïds et chefs de fraction qui furent ainsi élus oublièrent vite leur tribu : « La tribu n'existe plus, sinon parce qu'il y a encore un caïd. Souvent d'ailleurs, plusieurs tribus ont été mises sous l'autorité d'un seul caïd pour la facilité de l'Administration et malgré le désir contraire des nomades. Qu'est-ce qu'un caïd? C'est un percepteur d'impôts et un chaouch de l'Administration... Le caïd est nomade mais le caïd est venu habiter à la ville... (il) gouverne sa tribu de loin, grâce à ses chefs de douars qui ne sont pas les chefs naturels... mais des hommes dévoués à sa cause... Ainsi, à la hiérarchie organique de ces petites sociétés..., on a substitué brutalement un absolutisme abstrait » (29).

Avec la dissolution des biens collectifs et la sédentarisation progressive des troupeaux, les membres les moins « solides » de la tribu fuient la vie pastorale et vont s'agglutiner autour des centres urbains. Les sécheresses aidant, le mouvement s'accélère. Le capitaine DE FRAGUIER écrivait il y a trente ans : « Sur les 7 000 habitants (que compte le centre de Géryville), 2 500 à peine justifient leur présence, tous les autres sont des parasites. Ce sont pour la plupart d'anciens nomades... qui n'ont de sédentaire que leur immobilité » (30).

Toutes les conditions étaient déjà réunies pour l'apparition des difficultés

(29) *La communauté nomade des Hauts Plateaux*. O. R. Meknès, 1947.

(30) *Op. cit.*, voir note 28.

actuelles; surexploitation des parcours et recherche du profit individuel. Ces tendances n'ont fait que se renforcer pendant la guerre de libération. Les opérations militaires ont fini de désorganiser les courants de migration. En 1957 fut édifié, sur tout le long de la frontière marocaine, le barrage miné et électrifié; établi entre Mekmène ben Amar, Mécheria et Aïn Sefra (voir la carte), il rendait inutilisable près du tiers des pâturages de la région, 75 % de ceux de l'arrondissement de Mécheria.

Puis, en 1958, les populations nomades furent regroupées là où elles se trouvaient à ce moment-là; dans l'arrondissement de Mécheria (31), 15 regroupements furent réalisés, de 2 000 habitants environ chacun. 33 000 personnes furent ainsi regroupées. Les troupeaux qui ne pouvaient plus s'éloigner des centres de regroupement eurent tôt fait de détruire les pâturages les plus proches et furent plus durement touchés par les épizooties. De 524 000 ovins en 1957, il n'en restait plus que 113 000 en 1962 (dans l'arrondissement de Mécheria). Et les troupeaux de chèvres et de chameaux furent encore plus fortement décimés. Les villes s'enflèrent parallèlement de 1848 à 1960, la population de Mécheria passa de 5 121 habitants à 11 848; des bidonvilles apparurent.

Ces regroupements ont encore accusé les inégalités sociales; les plus gros possédants ont pu reconstituer leur richesse plus vite au lendemain de l'Indépendance (quand ils n'avaient pas mis leurs troupeaux à l'abri au Maroc). Certains petits éleveurs ruinés cherchèrent une compensation dans le défrichement et la céréaliculture. Le relèvement fut long après 1962; le troupeau fut en partie reconstitué grâce à des achats effectués au Maroc. Mais il fallut attendre six ans pour que s'esquissent des changements de structures.

(31) Cité dans l'ouvrage mentionné, note 10.

VERS L'ÉLEVAGE SÉDENTAIRE

Face à l'acuité de la crise sur cette partie de la steppe, des actions furent entreprises pour agir sur les structures. Ce furent d'abord les coopératives d'élevage, puis les zones de développement pastoral intégré (ZDIP) et ce sera bientôt l'organisation communale de l'élevage avec l'introduction de la Révolution Agraire sur la steppe. Une idée de base sous tend toutes ces nouvelles réalisations; il faut réintroduire, sous d'autres formes, l'esprit de solidarité et de coopération qui régnait sur la steppe il y a un siècle. Et, parallèlement, la tendance à la sédentarisation des nomades se poursuit.

Les coopératives d'élevage

La Wilaya de Saïda possède 3 des 39 coopératives d'élevage créées à l'initiative de l'ADEP; elles sont situées à Bordj el Maï, Aïn Ben Khelil et Tousmouline (voir la carte). Toutes ces coopératives pastorales ont été créées sur le même modèle en 1968-69. Chacune regroupait 26 bergers choisis par l'APC parmi les bergers travaillant déjà dans la zone même où était créée la coopérative (le sentiment de la possession collective, *arch*, des parcours étant encore vivace, il fallait éviter d'imposer des bergers d'autres fractions ou d'autres tribus). Un crédit d'équipement a permis à chaque coopérative d'acheter 13 troupeaux de 200 têtes chacun. La gestion est assurée par un directeur-secrétaire nommé par l'Administration et par un Comité de gestion de 6 membres au sein duquel est élu le président. L'ADEP exerce une tutelle technique en donnant notamment l'autorisation de vente ou d'achat de bétail. Chaque coopérative dispose de 10 000 hectares de parcours qui sont loués à la commune d'implantation, ces parcours doivent être délimités par l'Office National des Travaux Forestiers grâce à des clôtures et des haies de brise-vent, mais l'état d'avancement de ces travaux est très divers selon les coopératives (après 6 ans d'existence, une coopérative n'a pas encore de clôture). L'équipement est enfin complété par des bâtiments d'exploitation (hangars...), parfois une école et des logements sociaux (à Bordj el Maï seulement).

Tracteurs, citernes et mangeoires permettent de compléter l'alimentation des troupeaux. La conduite des troupeaux doit se faire rationnellement; chaque couple de bergers est chargé au départ de 200 têtes, mais le croît naturel a parfois sensiblement accru ces troupeaux aujourd'hui. Ils doivent se déplacer sur les 10 000 hectares en respectant les règles de la mise en défens; en principe, 5 000 hectares sont réservés chaque année pour la régénération des pâturages. L'entretien et le gardiennage des pâturages doivent être effectués par les coopérateurs eux-mêmes. Les béliers inutiles (selon les normes zootechniques) et les vieilles brebis (plus de 6 ans) sont éliminés chaque année. Ces troupeaux sont régulièrement vaccinés et surveillés par les soins de l'ADEP et de l'Administration agricole.



Jardins et Ksar de Boussemghoum.

Enfin, l'organisation est complétée par un centre d'engraissement implanté à Bougtob (et son annexe près de Saïda) qui permet l'emboche des animaux avant leur vente.

En théorie, la coopérative d'élevage semble être un moyen idéal pour résoudre le problème de la steppe; mais, en réalité, il s'agit surtout d'une expérience, dont les échecs et les réussites pourront servir pour les futurs projets. Les résultats escomptés n'ont pas été atteints sur plusieurs points et les coopératives ne sont pas en mesure de prendre leur véritable autonomie. Le remboursement du crédit d'équipement de l'origine n'est pas réalisé, ni même souvent en voie de l'être. La coopérative « Taïbi Ahmed » (à Aïn Ben Khelil) connaît même des difficultés importantes; elle n'a jamais été bénéficiaire depuis sa création et les coopérateurs eux-mêmes commencent à la désertir. Leurs revenus, qui ont progressé de 250 à 290 DA (par mois) et qui sont complétés par les sous-produits du troupeau (lait, beurre et 80 kg à 1 q de laine par an), leur apparaissent trop faibles. L'école qui avait été mise en service a dû être fermée et les quelques enfants scolarisés sont à l'internat primaire de Mécheria (32). Les coopérateurs, qui n'avaient pas été préparés à la gestion coopérative, ont commencé à quitter l'entreprise; de 26 coopérateurs en 1969, il n'en restait plus que 16 en 1975. Ceux qui sont partis ont préféré redevenir bergers chez de gros ou moyens éleveurs ou sont devenus attributaires sur les terres irriguées d'une coopérative de la Révolution Agraire créée au milieu de la coopérative d'élevage; et les coopérateurs qui restent ne songent qu'à rembourser leur prêt d'équipement pour devenir propriétaires individuels des troupeaux. La situation paraît meilleure à Cousmouline, sur la coopérative Hamidi Boulanour qui a même pu prêter 30 000 DA à celle d'Aïn

(32) DJEBAILI N. — *Développement pastoral et aménagement de la steppe; l'élevage ovin dans la daïra de Mécheria*. Mémoire de l'I.E.P., Alger, 1975.

Ben Khelil; les 26 coopérateurs de l'origine sont encore en place et dirigent 4 000 ovins (agneaux compris). La coopérative paie même un *taleb* afin que les enfants soient scolarisés sur place.

Certes, les tâtonnements de ces coopératives auront pu montrer la voie à suivre pour réussir à l'avenir. Mais elles n'ont en aucun cas valeur d'exemple pour ce que l'on pourrait réaliser sur l'ensemble de la steppe; d'une part, ces 30 000 hectares ne représentent que moins de 0,5 % de la superficie des parcours de la région. Mais surtout le problème n'est pas de créer de nouveaux troupeaux, mais bien plus de regrouper bergers et éleveurs qui possédaient déjà des bêtes pour l'utilisation en commun des pâturages et des équipements. C'est dans cette direction qu'ont porté les efforts, les coopératives d'élevage constituant plutôt des « exploitations-test ».

Les zones de développement pastoral intégré

Un rapport de l'Administration agricole de Saïda définit la philosophie de cette nouvelle organisation : « Les éleveurs seront organisés en groupements devant gérer une unité de production constituée par un territoire bien déterminé utilisé collectivement et d'une façon rationnelle. »

Il ne s'agissait pas, comme pour les coopératives d'élevage, de prendre une portion de steppe, d'en chasser toutes les populations et de l'attribuer à un groupe de bergers. Dans les projets de ZDIP (qui sont intégrés au Programme Spécial de la Wilaya de Saïda, 1971), on prend la steppe avec la population qui y vit et on essaie de la réorganiser; réorganiser en vue de la protection et du réaménagement des pâturages, mais aussi pour que les éleveurs prennent conscience du fait qu'ils doivent être des « entrepreneurs » et gérer leurs troupeaux en entreprises viables. Cet objectif étant posé, il s'agissait donc d'in-



Tiout : vestiges d'une époque où les fortifications étaient fonctionnelles.

citer les éleveurs à utiliser ensemble les diverses infrastructures que l'on allait mettre à leur disposition tels que points d'eau, périmètres irrigués, abris... etc., et bien sûr les pâturages. A terme, ces ZDIP devaient déboucher sur des structures précoopératives et préparer la Révolution Agraire.

Deux zones ont été choisies pour cette expérience de telle façon qu'elles constituent un échantillon représentatif de l'ensemble de la région steppique (couverture végétale, sols, équipement hydraulique, pluviométrie) et des conditions socio-économiques qui y règnent. Le choix s'est ainsi porté sur des zones où les troupeaux de plus de 600 têtes sont rares et où la population est nomade dans sa quasi-totalité.

La première ZDIP a débuté sur 250 000 hectares dans la commune d'El Biodh; coïncée entre le chottch Chergui au Nord et les Djebels Antar et Amrag à l'Ouest, elle s'individualise assez nettement. Le chott étant un obstacle, les courants des transhumances y sont inexistantes. Les aménagements mis en place ne doivent donc concerner que les éleveurs du lieu, qui sont issus de deux fractions (Rezaïna, Cheraga et Gheraba). Ce sont 4 fractions qui sont intégrées à la ZDIP d'Arbaouat (250 000 ha), plus au Sud, dans l'actuelle wilaya d'El Abiadh Sidi Cheikh; il s'agit là d'une zone où les passages sont importants, les tribus locales ayant l'habitude de traverser en hiver les Monts des Ksour pour aller sur leur piémont Sud, chez les *Oulad Sidi Cheikh*.

La mise en place des nouvelles structures était prévue en 3 phases. La première étape devait permettre la connaissance précise des zones d'implantation des ZDIP; tant sur le plan physique (recherche hydraulique fondamentale, carte des pâturages) que sur le plan humain et économique. Puis, dans la deuxième phase, l'action de vulgarisation (pour obtenir la prise de conscience des éleveurs et les responsabiliser) et les premières actions collectives des éleveurs (pour l'établissement des premières infrastructures)

devaient être menées parallèlement. Enfin, la troisième phase concernait la fin de ces travaux d'infrastructure et la mise en place d'un mode de représentativité des éleveurs pour la protection et la gestion. Une extension des ZDIP de 250 000 hectares par an devrait intervenir à partir de 1976.

A terme, le fonctionnement d'une ZDIP serait théoriquement le suivant: les 250 000 hectares sont partagés en 10 zones de 2 500 hectares chacune, divisées elles-mêmes en 5 parties. Chaque zone de 2 500 hectares est confiée à un groupe d'éleveurs, pour un cheptel global de 3 000 têtes. Un système de notation permet l'utilisation rationnelle des pâturages; chaque année, une parcelle de 5 000 hectares est exploitée, les 4 autres restant au repos. Une répartition rationnelle de bergeries équipées de moyens d'alimentation doit permettre l'exploitation de chaque parcelle individualisée sans devoir traverser les parcelles au repos.

Aujourd'hui, les pâturages des deux ZDIP ont été balisés par la pose d'une borne à chaque kilomètre; chaque ZDIP possède une parcelle de 10 hectares qui sert à l'expérimentation d'espèces fourragères. Les bergeries sont presque toutes mises en place ou en voie de l'être. Dans l'ensemble donc, tout ce qui revenait aux éleveurs eux-mêmes a été réalisé. Mais diverses raisons ont retardé l'organisation des ZDIP; dans celle d'El Biodh par exemple, nouvelles bergeries et nouveaux points d'eau ne correspondent pas. La mise en défens est donc rendue impossible puisque les troupeaux sont obligés de traverser des zones théoriquement au repos. D'autre part, cette opération demandait de gros efforts de vulgarisation et de technique; or, les cadres pastoraux sont encore trop peu nombreux. Ce n'est pas avant 1976 que l'INA d'El Harrach, l'ITA de Mostaganem et l'ITM de Djelfa pourront fournir l'encadrement nécessaire (33). Les ZDIP ont donc été vidées de tous leurs objectifs vraiment nouveaux pour ne consister qu'en l'implantation de nouvelles infrastructures. Il est

vrai que l'on se trouve dans une période d'attente; la Révolution Agraire doit prendre bientôt effet sur la steppe et chacun (cadre comme éleveur) hésite maintenant avant d'entreprendre une opération d'envergure.

Révolution agraire et coopératives pastorales

Depuis la mise en œuvre de la Révolution Agraire dans le Tell, une nouvelle évolution se fait jour vers la sédentarisation dans la steppe. Et, en particulier, l'*achâba* est appelée à disparaître ou plutôt à être « renversée ».

Nous l'avons vu, l'*achâba* ne concerne à l'Ouest qu'une faible partie des troupeaux; mais pour ceux-là, les chaumes deviennent de plus en plus difficiles à trouver. Au cours des dernières années, nombre de Comités de Gestion du Tell ont reçu des dotations en bétail et ont été amenés à utiliser eux-mêmes leurs chaumes; ils ont aussi développé la pratique d'enfouissement des chaumes par labour, sitôt la moisson finie. Il restait encore les communaux qui pouvaient être utilisés sans obstacle, une fois les moissons enlevées par les locataires. Depuis la réalisation de la première phase de la Révolution Agraire, ces communaux ont été attribués à des coopératives de production qui entendent valoriser au mieux leurs potentialités; bon nombre de ces CAPRA (34) bordières de la steppe ont reçu, pour leur équilibre, d'importantes dotations en ovins. L'*achâba* est donc rendue encore plus difficile par la fermeture des chaumes du Tell et de la zone marginale; et les textes du Code Pastoral ne lui font pas, eux non plus, une large part. L'*achâba* sera, en effet, très strictement réglementée; l'éleveur transhumant devra obtenir les autorisations de sa commune de départ, de la commune d'arrivée et des communes qu'il devra traverser pour se rendre de l'une à l'autre. L'*achâba* doit être compensée par des apports d'orge et de fourrage sur la steppe; le mouton n'ira plus au fourrage; c'est le fourrage qui viendra au mouton. La CAPCS (35) pastorale est chargée de cette « *achâba* renversée ».

Avant de commencer la Révolution Agraire sur la steppe, les structures de service sont mises en place, sous le nom de *Centres de Développement Pastoral*, puis sous celui de CAPCS. Chaque commune possède une CAPCS, comme dans les régions telliennes. La CAPCS doit se charger, dans les limites de la commune, d'organiser les fellahs et les unités coopératives en vue de l'approvisionnement des travaux à façon et, éventuellement, de la commercialisation. Sur la steppe, c'est donc par l'intermédiaire de la CAPCS que les éleveurs adhérents pourront recevoir céréales et fourrage complémentaires, faire surveiller la santé de leurs troupeaux, faire engraisser et vendre leurs bêtes. Pour le moment (36),

(34) CAPRA: Coopérative Agricole de Production de la Révolution Agraire.

(35) CAPCS: Coopérative Agricole Polyvalente Communale de Services.

(36) En mars 1975.

les CAPCS n'en sont qu'à leurs premiers balbutiements; rares sont celles qui disposent de bâtiments leur appartenant. Les plus favorisées bénéficient d'infrastructures prêtées par d'autres organismes (ADEP ou SAP) (37). Mais leur rôle d'organisation, d'incitation des éleveurs n'a pas encore débuté; elles ne sont que des intermédiaires entre les SAP et les éleveurs pour l'approvisionnement en fourrages.

Ainsi, les CAPCS pastorales d'El Biodh, Naama et Mekmène ben Amar ont reçu, de novembre 1974 à février 1975, environ 10 000 quintaux d'orge et de fourrage chacune; elles en ont commercialisé les deux tiers parmi les éleveurs adhérents. La céréaliculture étant interdite et l'*achaba* difficile, la CAPCS fournit donc les rations de complément dont les troupeaux ont besoin; chaque éleveur a droit à la ration nécessaire pour 60 % du troupeau déclaré, au prix de 48 DA le quintal d'orge. C'est là un biais pour mieux connaître les troupeaux et les hommes de la steppe; depuis janvier 1975, les contributions portant sur les revenus tirés de l'agriculture sont supprimées. Les éleveurs n'ont donc plus de raison de dissimuler leurs troupeaux, et depuis le début de l'année nombre d'entre eux ont éprouvé le désir de réévaluer leurs déclarations pour bénéficier de fourrage supplémentaire. La CAPCS pastorale apparaît déjà comme un pilier fondamental de l'organisation de la steppe; autour d'elle doivent graviter les nouvelles exploitations pastorales. Ces nouvelles exploitations seront organisées sur le mode coopératif. Le code pastoral précise en effet que « les personnes ayant bénéficié d'une attribution en cheptel... sont tenues de se constituer en coopératives d'élevage ». A côté de ces coopératives, éleveurs privés et bergers continueront de conduire des troupeaux limités en nombre; la CAPCS, à laquelle ils pourront adhérer, devra les introduire dans le système coopératif.

A côté des parcours des coopératives, dont les membres seront responsables, subsisteront des parcours collectifs pour les autres éleveurs qui devront, eux aussi, les gérer et les entretenir. Les aires de parcours vont donc encore se restreindre et chaque groupe d'éleveurs aura la responsabilité d'une partie de steppe bien déterminée; c'est l'introduction à la sédentarisation.

Celle-ci est prévue dans les textes : « L'État favorise la mise en place des conditions de sédentarisation, notamment par la construction de villages pastoraux, la création de centres administratifs, économiques, culturels et sociaux... » Alors que la scolarisation et les services de santé se développent à travers tout le pays, les zones steppiques restent en marge. La solution a semblé être, pour la scolarisation, la création d'internats primaires qui fonctionnent dans les chefs-lieux de daïrate et à Bougtob. Mais la capacité de ces établissements ne peut qu'être très inférieure aux besoins; à la rentrée 1973, l'internat primaire d'El Abiod Sidi Cheikh ne pouvait pas recevoir 10 % des enfants

de nomades scolarisables. Les familles hésitent le plus souvent à se dessaisir des enfants dont les menus travaux (garde du troupeau, quête de combustible...) rendent de grands services.

Dans l'avenir, au centre d'un groupe de coopératives, l'école pourra être le point focal de la sédentarisation, éventuellement associée à une succursale de la CAPCS; les distances sont très grandes sur la steppe et des éleveurs peuvent se trouver, dans une commune, à plusieurs dizaines de kilomètres de leur CAPCS. Il faudra donc songer un jour à faire « éclater » les CAPCS centrales en leur donnant des succursales bien réparties.

Un dernier élément sera enfin fondamental pour l'organisation de l'élevage; il s'agit des périmètres irrigués. La solution qui consiste à faire parvenir du Tell la totalité des compléments fourragers ne pourra s'éterniser; la steppe devra acquérir une relative autonomie pour faire face aux conditions normales et aux sécheresses exceptionnelles. Les ressources en eau du Chott'ech Chergui sont connues depuis un quart de siècle, mais la mise en œuvre commence à peine dans le périmètre d'Aïn Skhouina, sur les 2 800 hectares de Dayet Zergat.

D'autres périmètres sont prévus; certains de grande taille au sein du « barrage vert » (38), d'autres plus modestes fonctionnent déjà (Aïn Ben Khélil) ou sont en cours d'équipement (Sidi M'hamed Khboun près d'El Biodh). Chaque périmètre irrigué devra fournir les compléments en fourrages à un certain nombre d'exploitations pastorales « associées ». Il faudra veiller à ce que le souci de rentabiliser au plus vite ces coûteuses infrastructures ne conduise pas à trop développer le maraîchage au détriment des fourrages, au delà des normes d'assolement, sur ces nouveaux périmètres. La complémentarité entre périmètres fourragers et parcours de steppe pourra être la clé de voûte de l'économie pastorale.

Toute l'histoire du dernier siècle sur les hautes steppes de l'Oranie est celle de la sédentarisation des nomades, soit par à-coups, soit par périodes de lente évolution. La mise en œuvre de la Révolution Agraire sur la steppe visera à parachèver cette évolution et à donner la responsabilité des parcours à des groupes d'éleveurs. La recherche, sous d'autres formes, de la complémentarité entre les ressources, et de l'organisation collective de l'économie, qui ont été, dans le passé, les fondements de la vie dans la steppe, apparaît comme primordiale : les équilibres anciens peuvent aider à tracer les voies à suivre aujourd'hui.

(38) Opération de reboisement du piémont nord de l'Atlas Saharien.

(37) SAP : Société Agricole de Prévoyance.

